



☒ **QUESTION ECRITE** (art. 41 du Règlement du CG)

☐ **POSTULAT** (art. 39 du Règlement du CG)

☐ dépôt

☐ développement

☐ **MOTION** (art. 38 du Règlement du CG)

☐ dépôt

☐ développement

☐ **INTERPELLATION** (art. 40 du Règlement du CG)

☐ **RESOLUTION** (art. 43 du Règlement du CG)

déposé(e) en séance du Conseil général du : 21.09.2029_____

"Titre" : **_Modification de la ligne de bus TPC 102 et l' impact sur la desserte du chemin du Verger**

Question écrite au Conseil municipal

Modification de la ligne TPC 102 et desserte de la Maison de la Santé

À la suite d'un échange de courriels avec M. le Conseiller municipal Arnaud Dubois, que je remercie pour sa réponse, je souhaite porter à la connaissance du Conseil général et de la population la modification annoncée de l'itinéraire de la ligne TPC 102 dès le changement d'horaire de décembre 2026.

Selon les informations communiquées, la ligne ne desservirait plus le secteur Tronchet – Dailles – chemin du Verger. Ce changement pourrait notamment supprimer la liaison directe depuis Monthey vers l'arrêt « Collombey, chemin du Verger », qui permet d'accéder à la Maison de la Santé.

Cette question écrite vise avant tout à formaliser cette information et à la rendre accessible aux conseillères et conseillers généraux ainsi qu'à la population, dans la mesure où cette modification ne ferait pas nécessairement l'objet d'une autre communication. Elle permet également de préciser ses conséquences pratiques pour les usagers montheysans.

Le Conseil municipal peut-il confirmer le nouvel itinéraire de la ligne 102 et indiquer quelles possibilités de liaison resteront à disposition des personnes se rendant depuis Monthey à la Maison de la Santé, en particulier des personnes âgées ou à mobilité réduite ?

Je remercie le Conseil municipal pour ses précisions.

David Clément

Nom prénom : ClémentDavid_____

Représentant le parti / groupe : _Le Centre Monthey -Choëx

Date : _21.09.2026_____

➔ A transmettre, à l'issue de la séance, au bureau du Conseil général